

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2025 - 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Céline GACHET, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Gaspard CHATELLARD, Bertrand MARIN-LAMELLET, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSEES : Mesdames Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Catherine CABROL (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SOCQUET).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS 2025 :

Le Conseil Municipal :

1°) **VOTE** les subventions 2025 ainsi qu'il suit, par 11 voix et 2 abstentions de Madame Marie-Laure GAIDDON et de Madame Céline GACHET :

BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2025
Enseignement du premier degré – ECOLES DE MEGEVE	
PUBLIC – Ecole Henry Jacques le Même	
Ecole maternelle publique – arbre de Noël	50.00 €
Ecole Primaire publique – arbre de Noël	140.00 €
Ecole primaire publique – association sportive	140.00 €
Ecole primaire publique – projets pédagogiques	1 000.00 €
PRIVE – Saint-Jean Baptiste	

Maternelle et primaire -arbre de Noël	150.00 €
Primaire – association sportive	100.00 €
Maternelle et primaire – projets pédagogiques	1 297.00 €
ENSEIGNEMENT SECOND DEGRE – COLLEGES MEGEVE	
COLLEGE PUBLIC – Emile ALLAIS	
Foyer socio éducatif	220.00 €
Association sportive	220.00 €
Projets pédagogiques	1 160.00 €
COLLEGE PRIVE – Saint Jean-Baptiste	
Foyer socio éducatif	150.00 €
Association sportive	150.00 €
Projets pédagogiques	1 300.00 €
ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE – ECOLES COMBLOUX	
ECOLE PRIVEE – Sainte-Marie	
Primaire – projets pédagogiques	300.00 €
ECOLES PUBLIQUES – Beauregard	
Projets pédagogiques	400.00 €
ENSEIGNEMENT – ECOLES EXTERIEURES	
Institut médico éducatifs le clos Fleury Passy	200.00 €
Maison Familiale rurale du Belvédère Sallanches	150.00 €
SOUS TOTAL ECOLES	7 127.00 €
AGRICULTURE	
Association concours de la race Abondance	700.00 €
Syndicat agricole Megève – Demi-Quartier – section Demi-Quartier	500.00 €
Syndicat hippique et mulassier	700.00 €
SOUS-TOTAL AGRICULTURE	1 900.00 €
ASSOCIATIONS	
Les ambassadeurs de Megève	600.00 €
Hockey Club Pays du Mont-Blanc	5 000.00 €
Amicale des Pompiers	2 400.00 €
Football club Megève Combloux Demi-Quartier	5 000.00 €
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	1 000.00 €
Groupe folklorique « Mailles et Béguines »	1 200.00 €
Orchestre d’Harmonie de Megève	15 841.00 €
ADMR	10 000.00 €
Société de Pêche	350.00 €
Vie Libre	250.00 €
Association des Donneurs de Sang	300.00 €
Association les Loups Joyeux	500.00 €

Association A Demi-Voix	1 000.00 €
Groupement des Lieutenants de Louveterie HS	250.00 €
MB RACE	10 000.00 €
Association Pailletes et citrouille	300.00
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS	53 991.00 €
RESERVE POUR SUBVENTIONS IMPREVUES AFFECTABLES AUX ASSOCIATIONS SUR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
OGEC – Cantine scolaire collège privé	6 510.00 €
COMMUNE DE COMBLOUX :	
Cantine scolaire maternelle et primaire publiques et privées	2 300.00 €
Accueil périscolaire, loisirs et multi accueil	1 600.00 €
TAP – temps activités périscolaire	900.00 €
Crèche	10 000.00 €
MEGEVE – POLE ENFANCE	
Cantine maternelle et primaire, publiques et privées	30 000.00 €
Accueil loisirs	20 000.00 €
Accueil adolescents	8 000.00 €
Chantier jeunes	2 000.00 €
Multi accueil la Grande Crèche	45 000.00 €
Micro crèche les Fripouilles	2 000.00 €
Périscolaire – TAP	20 000.00 €
Lieu accueil enfants parents	1 500.00 €
Colonie ALSH	500.00 €
Colonie Ados	1 000.00 €
Participations activités extrascolaires des enfants de Demi-Quartier	15 000.00 €
Aide aux sportifs de haut niveau	32 000.00 €
SOUS-TOTAL	198 310.00 €
TOTAL GENERAL	261 328.00 €

2°) **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 sur les comptes 657348 et 65748.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 26 mars 2026

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

Marie-Laure GAIDDON.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 31 MARS 2025

Publié électroniquement le 31 MARS 2025